

Image not found or type unknown



Litige avec mon bailleur qui fait la sourde oreille

Par **epsilon**, le **03/03/2008** à **18:21**

Locataire depuis 1991, je subis de façon épisodique depuis trois ans des ruisellements d'eaux usagés dans mon cellier. Malgré les promesses de réparation non tenues et devant le préjudice subi, détérioration d'objets divers sans valeur marchande mais affective, je voudrais exercer une pression en consignation mes loyers. En ai-je le droit et si oui, quelle procédure suivre? Merci.